

Rapport concernant le dossier E 17000130 / 51

« Ferme éolienne de Machault »

Commune de MACHAULT (08)

portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique

- ✓ relative à l'exploitation du parc éolien de MACHAULT
composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison
sur le territoire de la Commune de Machault

- ✓ présentée par la société « Ferme éolienne de Machault »
groupe Energie Team
siège social : 233 Rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

- ✓ personne responsable du dossier : Monsieur THIEBAULT François
Pôle environnement du Gros Jacques
1, Rue des Énergies Renouvelables
80460 OUST MAREST

Plan du rapport

- I - Objet de l'enquête
- II - Composition de la demande
- III - Déroulement de la procédure
- IV - Publicité et informations au public
- V - Organisation et déroulement de l'enquête
- VI - Le plan climat air énergie régional Champagne Ardennes P.C.A.E.R.
- VII - Intérêts de l'éolien :
 - 1. Intérêt pour l'environnement
 - 2. Intérêt pour les collectivités locales
 - 3. Intérêt pour la diversité et l'indépendance énergétique
 - 4. Intérêt pour les coûts évités et les infrastructures
- VIII - L'environnement
 - 1. La flore et la faune
 - 2. L'occupation des sols, l'urbanisme, les activités humaines
 - 3. Le patrimoine culturel
- IX - Impacts sur l'environnement
 - 1. Impact sur l'hydrologie
 - 2. Impact sur le milieu naturel
 - 3. Impact sur le patrimoine
 - 4. Impact sur le paysage
 - 5. Impact sur l'acoustique
- X - Les effets cumulés :
 - 1. Effets cumulés sur l'hydraulique et l'hydrographie
 - 2. Effets cumulés sur le paysage
 - 3. Effets cumulés sur l'acoustique
- XI - Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
- XII - Observations du public, rapport de synthèse
- XIII - Réponses du promoteur :
 - 1. « Mémoire en réponse » et Annexes 1 à 9 = dossier joint
 - 2. Rappels des observations // Réponses dans le dossier joint
- XIV - Conclusion .

I - Objet de l'enquête

La société « Ferme éolienne de Machault » est à l'origine de la présente demande.

Le projet concerne la Commune de Machault .

Il a été développé par la société Énergie Team qui a coordonné les études et validé le projet final.

Cette société demeure le gestionnaire et l'interlocuteur local.

La zone d'implantation est une plaine agricole de la « Champagne Crayeuse ».

On y trouve essentiellement de grandes cultures : blé, maïs, colza, betteraves.

Le projet est d'implanter cinq éoliennes et un poste de livraison près de l'éolienne n°1.

Ce poste, d'une superficie de 22,50 m² , sera recouvert d'un bardage en bois .

Chaque éolienne mesure environ 91 mètres au moyeu et 150 mètres en bout de pale avec 3 pâles de 58, 40 mètres.

Les câbles électriques internes reliant les éoliennes au poste de livraison seront enterrés à une profondeur minimale de 1 mètre.

La liaison inter-éoliennes se fera principalement en plein champ sur une longueur de 3 472 mètres.

Elle traversera :

- un chemin d'exploitation entre E1 et E2
- la voie communale n°2
- un chemin rural entre E1 et E3
- un chemin rural entre E 4 et E 5
- un chemin rural entre E3 et E4 .

Les éoliennes du parc de Machault seront raccordées sur le poste source de Pontfaverger dans le département voisin (Marne).

II - Composition de la demande

Conformément à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) le dossier doit faire l'objet d'une enquête publique et doit contenir :

- ➔ La demande d'autorisation unique (D.A.U.) du 9 novembre 2 016 adressée à la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.) des Ardennes.
Cette demande a été jugée recevable, conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur.
- ➔ La présentation du demandeur incluant notamment le plan de situation, la description de l'activité et les travaux envisagés.
- ➔ L'étude d'impact qui a pour but :
 - de recenser les richesses naturelles, culturelles et économiques
 - d'évaluer les effets du projet ainsi que le cumul avec d'autres projets
 - de présenter les différentes solutions étudiées
 - de proposer des aménagements susceptibles de limiter ou de compenser les déséquilibres qu'il pourrait engendrer.
- ➔ L'étude de compatibilité qui a pour objectif de vérifier la concordance avec les documents d'urbanisme et le schéma régional éolien.
- ➔ L'étude de danger dont la raison est :
 - d'analyser les dangers inhérents à l'installation
 - d'en évaluer les conséquences sur les tiers
 - de présenter les dispositions envisagées pour supprimer les risques ou limiter leurs effets.
- ➔ L'étude sur la santé consacrée aux conséquences du projet sur l'environnement et aux risques pour la santé humaine .
- ➔ Le résumé non technique.
- ➔ Pièces en annexes :
 - Un extrait Kbis : justification de l'inscription au registre du commerce .
 - Plan de situation.
 - Plan des abords.
 - Les avis des mairies et des propriétaires sur la remise en état du site.
 - La note pour la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F.).
 - L'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.).
 - L'étude acoustique .
 - Le bilan de la concertation avec le public.
 - Les pièces et les demandes du permis de construire.
 - Les résultats des inventaires avifaunistiques réalisés sur un cycle annuel complet.

III - Déroulement de la procédure

L'arrêté de la Préfecture n° 2018 108 du 28/02/2018 a fixé le siège de l'enquête à la Mairie de Machault.

Monsieur le Préfet a envoyé le dossier à Madame la Maire de Machault
et
un dossier au format CD Rom aux communes limitrophes :

Bourcq,
Cauroy,
Contreuve,
Dricourt,
Hauviné,
La Neuville-en-Tourne-à-Fuy,
Leffincourt,
Mont-Saint-Martin,
Mont-Saint-Rémy,
Pauvres,
Quilly,
Saint-Clément-à-Arnes,
Saint-Etienne-à-Arnes,
Saint-Pierre-à-Arnes,
Semide,
Tourcelle-Chaumont,
Ville-sur-Retourne.

L'arrêté préfectoral a fixé le déroulement de l'enquête

- du vendredi 23 mars 2 018
- au lundi 23 avril 2 018 .

IV - Publicité et informations au public

- Durant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique fut consultable :
 - ✓ sur le site internet des services de l'état <http://www.ardennes.gouv.fr>
 - ✓ sur support papier en mairie de Machault, aux heures habituelles d'ouverture et lors des permanences du commissaire enquêteur.

- Le public a communiqué ses observations :
 - ✓ sur le site de l'état
 - ✓ par courriel, à l'adresse pref-epmachault@ardennes.gouv.fr, à l'attention du commissaire enquêteur
 - ✓ sur le registre d'enquête, en mairie de Machault, aux heures habituelles d'ouverture au public et lors des permanences de commissaire enquêteur
 - ✓ par courrier postal à la mairie de Machault, à l'attention du commissaire enquêteur.

- Toutes les observations (registre, courriers et courriels imprimés) étaient consultables en mairie de Machault, aux heures habituelles d'ouverture et lors des permanences du commissaire enquêteur.

- L'avis d'enquête publique a été affichée sur les panneaux de la mairie, à divers endroits dans la commune .

- Le promoteur « Ferme éolienne de MACHAULT » a installé trois panneaux sur le périmètre de l'exploitation.

- Historique du projet noté dans le dossier d'enquête :
 - Juillet 2013 , présentation d'Énergie Team à la 2C 2A (Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise)
 - 15 décembre 2014 , délibération favorable du Conseil Municipal de Machault
 - Octobre 2015, présentation à la 2C 2A de l'avancement du projet
 - De juillet à octobre 2015, 5 rencontres d'Énergie Team avec les élus de Machault pour présentation :
 - de l'avancement du projet,
 - du volet fiscal et économique
 - des chemins communaux
 - Octobre 2015, réalisation de l'étude d'impact acoustique
 - Février 2016, mise en place de la concertation :
 - ✓ Énergie Team a tenu trois permanences publiques dans la commune avec mise à disposition des documents dont un document de 8 pages synthétisant le projet .
 - ✓ Distribution de tracts, joints au bulletin municipal dans les boîtes aux lettres .
 - ✓ L'étude d'impact du projet sur l'environnement avec des photographies simulant les emplacements des éoliennes
 - ✓ Des fascicules sur l'énergie éolienne
 - ✓ Des plaquettes d'informations sur la société Énergie Team
- Une publication officielle est parue dans les journaux régionaux :
 - Union-Ardenne : les 3 et 28 mars 2018
 - Agri-Ardenne : les 3 et 28 mars 2018

V – Organisation et déroulement de l'enquête

Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne m' a nommé commissaire enquêteur par ordonnance du 29 juillet 2 017.

Le 7 décembre 2 017 j'ai rencontré, à la mairie de Machault, Madame la Maire de Machault et les responsables du projet .

L'accueil fut chaleureux et constructif et il en fut de même lors de mes permanences.

Nous sommes allés sur le terrain pour visualiser le projet .

Je me suis tenu à la disposition du public, à la mairie de Machault :

- le vendredi 23 mars 2 018 de 10 à 12 heures
- le mercredi 28 mars 2 018 de 14 à 16 heures
- le mardi 3 avril 2 018 de 14 à 16 heures
- le samedi 21 avril 2 018 de 15 à 17 heures + 1 heure
- le lundi 23 avril 2 018 de 16 à 18 heures

L'enquête terminée - lundi 23 avril 2 018 à 18 heures - j'ai récupéré le registre , les courriers et courriels .

VI – Le plan climat air énergie régional Champagne Ardennes

Le plan a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juin 2012.

Ses objectifs sont :

- « réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020
- favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique
- réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air
- réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels ou agricoles et sur le patrimoine
- réduire d'ici 2020 la consommation d'énergie du territoire de 20 % en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique
- accroître la production d'énergies renouvelables pour qu'elles représentent 34 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. »

Les principaux enjeux environnementaux devront être identifiés au niveau régional.

L'éolien devra donc se développer prioritairement dans les zones préférentielles.

Il devra être réalisé de manière ordonnée afin de prévenir les atteintes au paysage, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

VII – Intérêts de l'éolien

1. Intérêt pour l'environnement :

La fabrication des éoliennes n'a pas d'impact sur l'environnement car elle fait appel à des technologies simples et maîtrisées .

La majorité des matériaux utilisés est recyclable.

Un parc éolien est facilement et totalement démontable avec retour à l'état initial, sauf le socle en béton qui reste dans le sol .

2. Intérêt pour les collectivités locales :

Les parcs éoliens peuvent être bénéfiques en terme d'aménagement du territoire .

Ils concernent le plus souvent des zones rurales fragilisées.

Ils sont sources de revenus et favorisent le développement économique des communes et des communautés de communes .

Celles-ci bénéficient de la taxe foncière et de la taxe d'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux : I.E.R.

Cette taxe est fixée à environ 7 200 € par MW

3. Intérêt pour la diversité et l'indépendance énergétique :

En contribuant à diminuer la dépendance énergétique, les énergies renouvelables permettent - en partie - de diminuer les risques liés à l'approvisionnement et aux fluctuations des prix.

Outre les intérêts qu'elle partage avec les autres sources renouvelables d'énergie, l'exploitation de l'énergie éolienne présente une série d'avantages qui lui sont propres :

x elle est modulable et adaptable à la capacité d'investissement ainsi qu'aux besoins en énergie.

x Les frais de fonctionnement sont assez limités grâce au niveau de fiabilité et à la relative simplicité des technologies mises en œuvre.

x l'emprise au sol est faible au regard de la quantité d'énergie produite .

4. Intérêts pour les coûts évités et les infrastructures :

La production d'électricité éolienne est locale et décentralisée .

On peut produire un peu partout en France .

La production d'électricité éolienne se développe grâce à des capitaux privés .

Les installations, le traitement et la distribution ne coûtent rien à la collectivité.

VIII – L’environnement

1. La flore et la faune

La majorité du secteur est occupée par des cultures annuelles.

Les autres formations végétales couvrent une surface réduite.

Les expertises réalisées n’ont identifié aucune espèce végétale protégée.

En ce qui concerne la faune, les expertises ont identifié quelques espèces animales protégées dont les alouettes et les chiroptères .

2. L’occupation des sols, l’urbanisme, les activités humaines

La zone d’implantation ne concerne plus les communes limitrophes et couvre une petite partie du territoire de la commune de Machault. Cette commune n’a pas de document d’urbanisme (P.L.U.) ; En conséquence, seul le règlement national d’urbanisme s’applique. Ce document ne présente aucune incompatibilité avec l’implantation d’éolienne.

Le territoire étudié n’est pas traversé par les chemins de grande randonnée.

3. Le patrimoine culturel

Le plus proche monument classé est l’église de Machault.

Elle se trouve à 900 mètres de la zone d’implantation prévue .

Quant à l’ancien cimetière de Leffincourt, il en est à 3 kilomètres.

IX – Impact sur l’environnement

Contrairement aux sources d’énergie classiques, l’énergie éolienne permet d’éviter :

- x l’émission de fumées, de poussières et d’odeurs
- x la production de suie et de cendres
- x les rejets dans le milieu aquatique
- x le stockage des déchets

1. Impact sur l'hydrologie

Un captage d'eau potable se situe à 900 mètres de la zone étudiée.
Les périmètres de protections n'interfèrent pas avec la zone d'implantation.
Aucun cours d'eau n'est présent.
L'impact hydraulique est limité.

2. Impact sur le milieu naturel

Le seul impact direct concerne les terrains liés à l'emprise au sol du projet. Aucune plante rare ne se situe en bordure des chemins ou des haies.

Au sujet de la faune terrestre, les données affirment que les éoliennes ne dérangent pas les animaux ni dans leur habitat, ni dans leurs déplacements.

Concernant l'avifaune, les suivis ornithologiques montrent que les oiseaux migrateurs s'adaptent aux hauteurs et aux mouvements des éoliennes. L'impact devrait donc être réduit. Les expertises chiroptérologiques (concernant les chauve-souris) indiquent une diversité plutôt moyenne. Les risques de collision existent mais leur fréquence est marginale.

3. Impact sur le patrimoine

Le parc éolien serait éloigné du patrimoine culturel local. Il est prévu en dehors du périmètre des monuments historiques ou classés.

4. Impact sur le paysage

On ne peut pas nier la modification de perception de l'image paysagère du site qui résulterait de l'aménagement projeté.
La modification existe pour certains riverains.
Des mesures de l'amélioration de cadre de vie – type plantations de haies – seront prises en charge par le promoteur pour ceux qui en feront la demande.

5. Impact sur l'acoustique

Pour la période diurne, les analyses montrent que le parc devrait respecter les seuils réglementaires. Pour la période nocturne, un risque de dépassement apparaît pour une classe de vent. Des modalités de fonctionnement réduites permettront de ramener l'impact acoustique à ce qui est autorisé.

X – Les effets cumulés

La réforme des études d'impacts du 29 décembre 2011 impose l'analyse des effets cumulés avec les autres sites éoliens situés dans un rayon de 5 kilomètres.

Il y en a 2 situés à 1 kilomètre du projet « Ferme éolienne de Machault » .

Il s'agit de Semide et Cauroy.

1. Effets cumulés sur l'hydraulique et l'hydrographie

L'imperméabilisation de certaines surfaces entraînera une modification de l'écoulement des eaux de ruissellement.

Pour y remédier, l'ensemble des aménagements sera équipé d'ouvrages de collecte et d'infiltration des eaux pluviales.

2. Effets cumulés sur le paysage

Avec la mise en place de ce projet, l'impact visuel des parcs éoliens va augmenter .

Le présent projet vient densifier les parcs existants de Leffincourt et Semide .

Il s'inscrit dans la continuité du parc de Semide.

Il est situé à proximité du parc accordé du « Mont des Quatre Faux » qui comprend 63 éoliennes .

Il est éloigné des parcs accordés de « Mesnil Annelles », « Mont de Malan » et « Energie du Partage 10 » situés à plus de 7 kilomètres .

Il est également situé à 5 kilomètres du parc en instruction de « Quilly ».

Les photomontages permettent d'étudier les effets cumulés de ces constructions depuis différents points de vue.

Cela permet de visualiser les impacts sur le paysage.

3. Effets cumulés sur l'acoustique

Ce projet prolonge les parcs accordés de Semide : 5 éoliennes - type E115 - 3,2 MW
et du Mont de la Grévière : 8 éoliennes - type Eco 11 ol - 3 MW

L'impact acoustique cumulés des 3 parcs a été calculé en tenant compte du modèle de type M122 – 3 MW retenu pour le parc de Machault.

Il s'agit en effet de la machine la plus bruyante sur les vitesses du vent les plus sensibles, de 5 à 7 mètres par seconde .

Avec les 3 parcs en fonctionnement, aucun dépassement n'est relevé au niveau des zones d'habitations que ce soit en période diurne ou en période nocturne.

Le fonctionnement de ces parcs n'engendre pas d'impact significatif supplémentaire.

XI – Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Dès la conception et la mise en œuvre de son projet, le maître d'œuvre doit définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et compenser – en fonction des nécessités et des possibilités – les impacts négatifs sur l'environnement.

- ✓ Les mesures d'évitement permettent d'éviter l'impact dès la conception du projet.
- ✓ Les mesures de réduction visent à atténuer l'impact du projet.
Elles sont prises durant les phases de conception puis de réalisation.
- ✓ Les mesures compensatoires apportent une contrepartie aux conséquences dommageables du projet qui n'ont pu être réduites par les mesures de réduction.
Ces mesures peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement.

↙ Dès la conception du projet, le promoteur a pris en compte l'environnement le plus en amont possible et la majorité des mesures prises sont **des mesures d'évitement** dont :

- étude approfondie du sol
- surface des plates-formes réduite au maximum
- suivi environnemental au moins une fois au cours des 3 premières années puis une fois tous les dix ans
- périodes de chantier choisies en dehors des moments de reproduction
- implantation hors zones migratoires
- mise en place de grilles au niveau des nacelles et des tours pour éviter l'intrusion de chiroptères à l'intérieur des éoliennes
- implantation à plus de 1 000 mètres des habitations
- suivi acoustique
- des aménagements paysagers - définis en concertation avec les riverains et les élus - à réaliser au niveau des habitations les plus proches
- habillage du poste de livraison en bardage bois
- enterrement des réseaux électriques
- démantèlement après exploitation ; pour cela, une garantie financière de 50 000 € par éolienne sera provisionnée afin de garantir le démontage total et la remise en état du site .

XII - Observations du public,

Rapport de synthèse remis en main propre à Energie-Team le 27 avril 2018

Observation relevées

- ✓ Les 63 observations du public sont rangées et numérotées selon 3 catégories :
 - ◆ 10 Observations relevées sur le Registre = R1 à R10
 - ◆ 44 Observations relevées dans les Courriers = C1 à C44
 - ◆ 9 Observations relevées par voie Électronique = E1 à E9

- ✓ Dans chaque catégorie, les observations du public sont rangées selon 3 critères :
 - ◆ Observations relevées sur le Registre = R1 à R10

Avis favorables	Avis favorables avec réserves	Avis défavorables
R1 R2 R9	R3 R5 R7	R4 R6 R8 R10

- ◆ Observations relevées dans les Courriers = C1 à C44

Avis favorables	Avis favorables avec réserves	Avis défavorables
C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10 C11 C12 C13 C14 C15 C16 C17 C18 C19 C20 C21 C22 C23 C24 C25 C26 C27 C28 C29 C30 C31 C32 C33 C34 C35 C38	C37	C36 C39 C40 C41 C42 C43 C44

- ◆ Observations relevées par voie Electronique = E1 à E9

Avis favorables	Avis favorables avec réserves	Avis défavorables
E1	E2	E3 E4 E5 E6 E7 E8 E9

- ✓ **Au total, sur les 63 avis, on dénombre :**

Avis favorables	Avis favorables avec réserves	Avis défavorables
40	5	18

Avis favorables

R = registre ; C= courrier; E = e mail	R 1	R 2	R 9	C 1	C 2	C 3	C 4	C 5	C 6	C 7	C 8	C 9	C 10	C 11	C 12	C 13	C 14	C 15	C 16	C 17
Investissement participatif																				
Création d'emplois	X		X											X			X			
Retombées économiques (pour les particuliers et les communes)	X	X	X					X						X			X			
Énergie propre ; Bien pour l'environnement et pour la santé Il faut penser à nos descendants . Ne pollue pas .	X		X	X				X	X	X	X	X	X		X		X			X
Énergie sans risque				X													X			
Préférable au nucléaire				X																X
Nouvelle source d'énergie permettant de varier notre production . Énergie renouvelable .					X						X				X					
Mieux que centrales et pylônes pour le paysage					X						X									
Propriétaire, je touche un revenu pour l'utilisation du terrain							X													
En conformité avec 20 % d'énergie renouvelable demandé comme demandé par U.E.								X												
Chasseur, a constaté l'absence de nuisance pour les animaux																X				
A eu l'occasion de constater l'absence de bruit																			X	
Arbres promis en cadeau aux habitants de la commune (geste pour l'environnement) . Est-ce vrai ?									X											

Avis favorables (suite de la page 16)

R = registre ; C= courrier; E = e mail	C 18	C 19	C 20	C 21	C 22	C 23	C 24	C 25	C 26	C 27	C 28	C 29	C 30	C 31	C 32	C 33	C 34	C 35	C 38	E 1
Investissement participatif								X												
Création d'emplois		X															X			X
Retombées économiques (pour les particuliers et les communes)																X			X	X
Énergie propre ; Bien pour l'environnement et pour la santé Il faut penser à nos descendants . Ne pollue pas .	X		X		X	X	X	X	X	X	X								X	X
Énergie sans risque										X										
Préférable au nucléaire										X	X	X	X	X	X					
Nouvelle source d'énergie permettant de varier notre production . Énergie renouvelable .			X	X	X	X	X			X	X					X	X			
Mieux que centrales et pylônes pour le paysage																		X		
Propriétaire, je touche un revenu pour l'utilisation du terrain									X											
En conformité avec 20 % d'énergie renouvelable demandé comme demandé par U.E.																				
Chasseur, a constaté l'absence de nuisance pour les animaux																				
A eu l'occasion de constater l'absence de bruit																				
Arbres promis en cadeau pour les habitants de la commune (geste pour l'environnement) Est-ce vrai ?																				

Avis favorables avec réserves

	R 3	R 5	R 7	C 37	E 2
R = registre ; C = courrier ; E = e mail					
Favorables mais	X		X	X	X
Il y en a trop dans le secteur Cela doit rester dans des proportions acceptables pour les riverains	X		X	X	X
Défaut d'informations personnalisées pour les propriétaire non domiciliés dans la commune		X			
Attribution de l'implantation choisie opaque		X			
Retombées financières mais pour des propriétaires extérieurs au village. Mieux répartir les retombées économiques et pas seulement aux bénéficiaires de l'éolien.	X				
Lumières rouges insupportables	X				
Géné par le bruit de 4 éoliennes voisines				X	X
Pollution visuelle					X
Éoliennes trop proches des habitations . Attention de ne pas nuire à la vue sur le paysage depuis les habitations			X	X	X
Trop d'études au sujet des oiseaux et des chauves souris etc ... et pas assez auprès de la population.			X		
Souhait d'un développement éolien maîtrisé et raisonnable				X	
Erreur dans les photos -simulation 1 et 2 : ce ne sont pas les éoliennes de Leffincourt mais celles de Semide			X		

Avis défavorables : relevé des observations

R4 :

- « Je suis défavorable à l'installation de 5 éoliennes du fait de leur distance trop proche des habitations = nuisances acoustiques .
C'est déjà la cas avec les éoliennes existantes lorsque le vent souffle vers le village »
- « crainte pour la migration des oiseaux passant justement sur cette ligne éolienne »

R6 :

- « Trop c'est trop , à pas feutrés 5 éoliennes par ci par là. On en retire côté ouest (paysage/ église) , elles réapparaissent côté est.
Concentration à 90 % dans le sud des Ardennes »
- « Tient-on compte de la distance avec l'habitation la plus proche ? (1000 m) »
- « Respecte-t-on vraiment les couloirs migrateurs ? »
- « Parle-t-on . de l'assèchement des terrains sous les éoliennes ?
. des interférences sur les GPS des tracteurs ?
. des infractions si , à l'avenir, on est entouré à 360° d'éoliennes ? »
. des illuminations la nuit? »

- « Quels sont les profits pour les communes ? Personne ne communique ... ni la 2 C 2 A »

- « Le contribuable paye la taxe (edf) ; le prix de l'électricité baisse-t-il ?
Des éoliennes, oui, mais pas avec déficit »

R8 :

- « Trop c'est trop. La pollution visuelle devient insupportable. »
- « Le public pense que les retombées sont pour les agriculteurs. »
- « Un permis de construire a été accordé à ma fille ; projet reporté en attendant la décision du plan éolien. »

R 10 :

- « Trop d'éoliennes dans le secteur ; regrettable pour le paysage. »

C 36 :

- « Ce nouveau champ d'éoliennes continuerait d'augmenter la concentration ; Touche notre cadre de vie ; Nouvelle forme de ghetto. Disparition de terres exploitables ; effet irréversible après démantèlement »

- « On nous impose des machines qui défient le ciel, bétonnent les prairies, émettent des flashes lumineux la nuit. »

- « La manne financière allouée aux collectivités quelle usurpation !

L'argent est collecté dans nos poches via le tarif de l'électricité qui devient un nouveau type d'impôts. »

- « Création d'emplois = usurpation.

Tout – peut-être hormis le béton- est importé et monté par des ouvriers étrangers.

Gestion de production pilotée en dehors de la France.»

- « Nous allons payer notre électricité de plus en plus cher pour des raisons liées à l'offre et la demande, à la disponibilité du produit et du fait que cette électricité vienne de centres de production dits “ renouvelables” »

- « Aspects invisibles : ondes très basse fréquence (infra son) se propagent sur de longues distances ;

semblent être dévastateur sur la santé à long terme ;
effets sur les humains et toute forme de vie. »

- « Aucun intérêt ; ces machines ne fonctionnent qu'à 20 % de leur capacité à cause de la variabilité de la présence du vent. »

C 39 :

- « Le choix des Ardennes n'est pas innocent (pauvreté des territoires)

Les Ardennes sont leaders de l'éolien en France, voire en Europe. Arrêtons le saccage de notre région.

Le sud du département est déjà envahi , particulièrement la zone de Machault , et va l'être de façon encore plus dense sans se préoccuper de la santé, des riverains, détérioration des paysages, perte de valeur de l'immobilier .

Tient-on compte de la proximité des parcs éoliens avec les villages et des nuisances sanitaires ? »

- « La centrale de Chooz produit autant que 6 500 éoliennes : le département donne déjà beaucoup pour la production énergétique. On le sacrifie sur l'autel de la transition énergétique. »

- « L'énergie éolienne est-elle écologique? La construction de ces parcs n'est-elle pas plutôt liée à des intérêts financiers ? »

- « Il faut chercher d'autres formes d'énergies renouvelables pour sortir du nucléaire mais l'éolien est une utopie .

L'énergie éolienne n'est-elle pas le pas aléatoire ?

Souvent les machines ne tournent pas ; Elles peuvent être bridées volontairement (nous dit-on) pour protéger les oiseaux mis en danger par les pales.

- « Qui prendra en charge le démantèlement ? »

- « Des sommes faramineuses sont payées par les citoyens sur leurs factures EDF ;

Il serait plus utile de prévoir un plan de rénovation et d'isolation de l'habitat.

Il est temps de réagir et de privilégier le bien-être social aux profits excessifs des promoteurs éoliens.

Heureusement, la Cour des Comptes a alerté le gouvernement.

Le bien-être de l'homme est préférable à la réussite du capitalisme . »

C 40 :

- « Le village est entouré de nombreux parcs éoliens ; aucune cohérence entre les projets. 66 aérogénérateurs existants + ceux projetés = on triple le nombre et encercle le village. En arrivant de Reims aucun parc éolien avant les Ardennes. Notre qualité de vie a-t-elle moins de prix que celle des citadins ? Le département des Ardennes est-il devenu si pauvre qu'il doit sacrifier les campagnes ? Les zones rurales doivent-elles porter le fardeau au profit des lobbies financiers ? »
 - « A Machault, l'église est classée monument historique. Lorsque nous avons fait des travaux, les architectes des bâtiments de France ont eu des exigences qui ont engendré un surcoût financier. Il en est de même pour les habitants qui rénovent ou construisent dans un rayon de 500 mètres autour de l'église. Qu'en est-il du respect du patrimoine classé face à la multiplication des parcs éoliens ? »
 - « Saturation visuelle de l'horizon. Certes la distance respecte la réglementation imposée mais les abords du village sont pollués par :
 - . la hauteur des mât et pales
 - . les flashes lumineux , blancs le jour et rouges la nuit ; effets stroboscopiques .Les flashes perturbent la conduite et la concentration au volant.
- Il n'y a plus de nuit noire : quelles conséquences pour la faune nocturne ?
Sur quels critères sont établies les normes d'implantation : financiers ? rentabilité ? humains ? Sanitaires ?
- « Conséquences sur la valeur de l'immobilier ?
Je demande à Énergie Team de prendre en charge financière l'estimation des biens immobiliers et de verser une compensation financière si la valeur du bien est impacté par la présence du parc éolien lors de la vente. »

C 40 (suite)

- « En général, la distance séparant les 1ères habitations des parcs éoliens se réduit de plus en plus. Il est à craindre que les risques sanitaires soient majorés ;
 - . le bruit déjà perceptible aux abords de Machault
 - . le risque potentiel des « infra sons » et des champs électromagnétiques .
 - . des études et des témoignages (Belgique , Australie, Royaume Uni, Portugal, Allemagne)
montrent des effets somatiques néfastes voire délétères pour la santé humaine :
 - > céphalées, acouphènes, troubles visuels, tachycardie, difficultés de concentration et/ou des troubles psychiques à type d’insomnies, réveils nocturnes, angoisse, sensation de mal-être, dépression, troubles cognitifs et agitation.

Je demande que des prises en charge préventives, thérapeutiques et un suivi sanitaire soient proposées aux habitants de Machault. »

- « Originaire de Reims, travaillant à Reims, j’ai choisi la campagne pour installer ma famille. Qu’en sera-t-il de la qualité de vie si ces implantations toujours plus nombreuses perdurent ? »

- « Je demande qu’un moratoire soit instauré sur les parcs accordés non encore érigés, sur les parcs non encore accordés et sur toute nouvelle implantation dans la commune de Machault et les villages environnants.

Le principe de précaution doit être instauré quant aux risques sanitaires importants relatés dans les études.

“Responsable mais pas coupable” ne peut pas être une nouvelle fois le slogan d’une catastrophe humaine, d’un gouffre financier et d’un nouveau scandale sanitaire. »

C 41 :

- « Éclairage rouge intermittent : danger pour les conducteurs »
- « Vaste paysage paisible gâché visuellement »
- « Surabondance insupportable »
- « Réactivation des clivages entre les habitants et les élus qui décident entre-eux. »
- « Impact sur la santé ; où est le principe de précaution. »
- « Retombées économiques, il faudrait :
 - . assurer la gratuité de l'électricité pour les communes
 - . payer les transports scolaires
 - . mettre en place un observatoire de la santé dans chaque département. »
- « L'église, classée monument historique, est cernée par les éoliennes alors que l'architecte des bâtiments de France interdit de nombreux travaux aux habitants. »

C 42 :

- « Destruction du territoire ardennais »
- « On nous fait croire que l'éolien va remplacer le nucléaire.
Le nucléaire est indispensable, il n'émet pas de gaz à effets de serre, n'est pas responsable de mortalité.
Il faudrait consacrer plus de moyens financiers pour traiter les déchets nucléaires plutôt que d'investir dans l'éolien pour contenter les promoteurs avides de rentabilité. »
- « EDF rachète l'électricité verte au promoteur plus cher que l'énergie traditionnelle.
- « Aucune retombée sur notre économie ; les éoliennes sont fabriquées au Danemark, en Allemagne ou en Espagne.
Peu de créations d'emplois pour le montage et la maintenance ; appel à la main d'œuvre étrangère. »
- « Impact sur la santé des infra sons. Plus l'éolienne est loin, plus l'infra son est dangereux. »
- « Il ne faudrait pas que Machault et les environs deviennent le berceau européen de "ventilateurs pléthoriques". »

C 43 :

- « Pollution lumineuse ...le soir... guirlande de Noël . »
- « Pourquoi tout concentrer dans le même secteur.
- « La société sera-t-elle encore là dans 30 ans pour assurer le démontage ? »

C 44 :

- « Aberration économique, écologique et humaine ;
Nous dépendons du nucléaire de façon irrémédiable. Dépensons pour sécuriser les centrales nucléaires. »
- « Pour 90 personnes et collectivités intéressées financièrement, 3 500 personnes vont vivre les nuisances de ces 71 monstres. »
- « Agressivité de la hauteur et des flaschs clignotants. »
- « Modification du paysage de façon scandaleuse. »
- « 71 éoliennes dans le même parc = modification du climat, déviation des oiseaux migrateurs, la faune va quitter notre territoire. »
- « La santé des riverains va souffrir des infra sons et des ondes électromagnétiques. »
- « Via leur facture d'électricité, les français vont payer pour satisfaire quelques politiques et des sociétés financières. »
- « Les maisons seront dépréciées. »
- « L'image touristique des Ardennes – que l'on souhaitait améliorer- est déjà saccagée. »

E 3 :

- « Changement des paysages lié à la multiplication des centrales éoliennes industrielles.
Cumul insensé sur un tel périmètre. »
- « La ferme éolienne de Machault présente un extrait du Kbis où ne figure pas le montant du capital social initial. »
- « Le productible annoncé pour 18 MW correspond à un fonctionnement de 2 350 heures par an.
Un tel chiffre paraît élevé au regard des chiffres moyens de production des parcs ces dernières années
qui correspondent plutôt à 2 000 heures pleine puissance. »
- « Le tarif de rachat présenté est de 80 € / Mvh – référence 2 013 .
Le pétitionnaire ne pouvait-il pas actualiser ses chiffres ? »
- « Le projet met en avant 4 options différentes de machines .
Une cohérence visuelle devrait imposer une harmonisation de hauteur et de modèles de machines. »
- « Le projet serait installé sur un plateau calcaire sec.
La proximité des captages de Machault et de leurs périmètres doit inciter à une vigilance particulière en cas de pollution accidentelle des éoliennes.
Elles contiennent des centaines de litres d'huiles synthétiques, de graisses et d'antigels toxiques de types monoéthylène- glycol. »
- « L'étude acoustique n'a été effectuée que sur 5 points curieusement choisis par rapport à l'implantation des machines.
Cela laisse de sérieuses incertitudes sur l'absence de nuisances sonores.' »
- « La localisation du projet coïncide avec des axes migratoires au moins secondaires pour les oiseaux d'eaux et les grands oiseaux.
Les inventaires du dossier semblent avoir pour objectif de déterminer des enjeux faibles pour l'avifaune.
Deux espèces de chiroptères pourront souffrir de possibles collisions ou de barotraumatismes.
Le point le plus sensible est lié à la position de l'éolienne E2 située à 150 mètres d'une haie basse.
Pourquoi ne pas imposer au pétitionnaire de déplacer de 50 mètres vers l'ouest l'éolienne n° 2 et par voie de conséquence la n° 1 également. »

E 4 :

- « Ces machines ne servent à rien d'autre qu'à rapporter de l'argent à des voleurs sans scrupules. »
- « Les éoliennes ne sont pas produites dans notre région. Elles sont installées par des étrangers. »
- « La flore et la faune sont condamnées. »
- « Notre santé est menacée par les infra sons . »
- « Nos biens immobiliers sont dévalorisés. »
- « Ces constructions constituent un homicide volontaire avec préméditation. »

E 5 :

- « Intégration abusive sur le paysage. »
- « Nuisances sur la santé. »
- « Chute du prix de l'immobilier. Projet de revendre notre maison d'ici 2 ou 3 ans . Y parviendrons-nous ? »
- « Les collectivités ne peuvent être que favorables à tous ces projets vue la manne financière que ça rapporte . »

E 6 :

- « Dans l'Aisne, on constate une augmentation des impôts et des taxes foncières dans les communes impactées par les parcs éoliens. »
- « Le but de la cop21 est de réduire l'émission de CO² par le renouvelable.
Or de 2 013 à 2 014, plus on installe d'éoliennes, plus la production de CO² augmente.
Des unités de production au charbon ont été arrêtées, mais pour compenser l'intermittence de l'éolien, d'autres au gaz les ont remplacées. »
- « En Champagne Ardennes, tous ces projets sont installés sur les meilleures terres cultivables.
Celles-ci ne sont pas des zones industrielles où on installe des machines pour produire :
 - peu d'électricité en regard des investissements
 - peu d'emplois en France
 - grève le budget des Français
 - réduit de 20 à 100 % la valeur des habitations
 - accentue le déficit commercial
 - galvaude le paysage français
 - pourrit la vie sociale des villages
 - selon une étude aux États Unis, pour 7 % des habitants, impacte la santé des hommes, des animaux et des végétaux
 - impacte le tourisme des régions affublées d'éoliennes.

Que reste-t-il pour qualifier positivement ce type de production à part les futurs propriétaires de terrains et les communautés de communes appâtées par la manne des promoteurs. »

- « Aux États Unis, des champs entiers d'éoliennes sont abandonnées . Elles sont devenues vétustes .
Croyez-vous qu'il en sera différemment avec les nôtres ? »
- « Si ce projet voit le jour, vous ne prévoyez pas - après démantèlement- comment va se comporter la terre remise en place . »

E 7 :

- « Le développement de l'éolien a pour objectif :
 « le développement de l'éolien contribue à la réduction du CO² mais aussi à l'indépendance énergétique en permettant de limiter le recours à des centrales gaz ou charbon. »
- Les émissions de CO² ont progressé de plus de 20 % entre 2 016 et 2 017 .
 Faire référence à cet objectif de réduction de CO² est un mensonge. »
- « L'expansion de l'énergie éolienne ne profite en rien à la protection du climat. »
- « Dans un rapport public, le 18 avril 2 018, la Cour des Comptes s'inquiète du coût destiné à soutenir l'éolien et le solaire. La Cour des Comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables. Ils estiment que les pouvoirs publics devraient être plus vigilants sur la rationalité économique des décisions prises et sur le bon usage des deniers publics. »
- « L'analyse de l'accidentologie aurait méritée que les données relevées dans les tableaux 12 et 13 soient mis à jour, des accidents depuis les années 2 001 et 2 011 ont eu lieu. Les données datent de plus de 15 ans. »
- « En prenant des photos montages, le pétitionnaire a volontairement caché ses éoliennes parmi le projet du “ Mont des Quatre Faux” . Cette façon de faire est de mauvaise foi et cherche à tromper les citoyens. »
- « En mars 2 006, l'Académie Nationale de Médecine a considéré le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé que l'impact sonore des parcs éoliens étaient comparables à celui des aéroports.
Les pouvoirs publics doivent mettre en place la demande de l'association des riverains des Monts des Quatre Faux, je cite :
 « Nous demandons que soit mis en place un observatoire de la santé sur les communes du sud Ardennes impacté par les 179 éoliennes.
 Cet observatoire, composé de professionnels médicaux et para-médicaux, aura pour fonction de suivre l'état sanitaire de la population. » »
- « Sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé dans le dossier :
 - le point de livraison sur le réseau RTE ?
 - l'accord de Enedis quant au rachat de la production ?
 - l'accord du ministère de l'Armée de l'Air suite à la modification du projet ? »
- « L'objectif national d'atteindre 23 % d'énergie renouvelable en 2 020 est déjà atteint dans les Ardennes. »

E 8 :

- « Ce foisonnement de machines n'est plus supportable pour les riverains et les Ardennais. »
- « La production d'énergie avec les éoliennes ne sera efficace que lorsqu'on aura trouvé des solutions de stockage. »
- « Le tout éolien est devenu un dogme alors que d'autres sources d'énergie renouvelable offrent des solutions alternatives plus intéressantes . »

E 9 :

- « Je suis venue m'installer à la campagne pour le calme et n'avoir aucune pollution visuelle. »
- « Les promoteurs versent aux propriétaires des emplacements des indemnités annuelles pouvant atteindre 6 000 € par éolienne. »
- « Prendrez-vous en charge la perte financière lorsque nous revendrons notre maison ? »
- « Il est prévu 50 000 € pour le démontage d'une éolienne ; nous ignorons ce que vaudront 50 000 € dans 20 ans. Récemment, un reportage indiquait qu'une somme de 200 000 € à 900 000 € était nécessaire. »
- « Y a-t-il eu des études menées sur la santé des enfants ?
Je souhaiterais que soit créée une étude sur les répercussions que provoqueront ces éoliennes sur la population avant la mise en fonctionnement de ces appareils. »

En conclusion du rapport de synthèse

➤ Les avis favorables soulignent :

- énergie propre, bien pour l'environnement et la santé
- énergie sans risque
- préférable au nucléaire
- nouvelle source d'énergie permettant de varier notre production
- respect de la demande de l'U.E (20 % d'énergie renouvelable)
- mieux que centrales et pylônes pour le paysage
- constat d'absence de gêne pour les animaux
- retombées économiques pour les particuliers et les communes
- créations d'emplois
- investissement participatif
- arbres promis en cadeau aux habitants de la commune .

➤ Les réserves des avis favorables concernent :

- trop d'éoliennes dans le secteur
- trop proches des habitations
- changement du paysage
- le bruit, les lumières
- un manque d'informations
- erreur / photos simulation
- choix du lieu d'implantation opaque
- mieux répartir les retombées économiques
- souhait d'un développement éolien maîtrisé et raisonnable.

➤ Les réserves et les avis défavorables

● **révèlent les inquiétudes des habitants concernant :**

- la **concentration** d'éoliennes dans le sud des Ardennes où l'objectif national d'atteindre 23 % d'énergie renouvelable en 2 020 est pourtant déjà atteint.
- Machault est encerclé : demande de cohérence des projets – moratoire souhaité.
- les **risques sanitaires** – évaluation et prises en charge demandées
- le **cadre de vie** (paysage – bruit – lumières – climat -conflits – tourisme GPS)
- la **faune et la flore**
- la perte de valeur de **l'immobilier** et le regard des bâtiments de France)
- assèchement des des terrains- **cultures** sacrifiées
- **le futur** (vétusté – démantèlement – pollution accidentelle)
- le prix de l'électricité = **nouvel impôt**
- l'augmentation des impôts et taxes foncières dans les communes impactées (dans l'Aisne)
- les **créations d'emplois** sont hors de la France
- **les retombées économiques** : pour qui? particuliers ? collectivités ? promoteurs ?
l'argent devrait servir au bien-être des habitants

● **posent des questions plus techniques :**

- les machines ne fonctionnent qu'à **20 % de leur capacité**
- **le stockage** de l'électricité
- l'énergie éolienne est **aléatoire** ; est-elle **écologique** ?
- l'éolien peut-il remplacer **le nucléaire** ? Dépensons pour sécuriser le nucléaire.
- la réduction de **CO²** est un mensonge
- d'autres sources d'énergie renouvelable offrent des **solutions alternatives** plus intéressantes
- la **Cour des Comptes**
- **observations sur le dossier :**
erreurs signalées ou explications demandées **en R 7 , E 3 , E 6 et E 7.**

~~~~~

### XIII – Réponses du promoteur

1. « Mémoire en réponse » et Annexes 1 à 9

= dossier joint

2 . Rappels des observations // Réponses dans le dossier joint

= pages suivantes (35 à 38 )

| <b>2 - Rappels des observations du public</b> / / <b>Réponses du promoteur</b><br>R = sur le registre<br>C = courrier<br>E = e mail | <b>Réponses du promoteur</b><br>Les pages indiquées sont celles du<br>« Mémoire en réponse » |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investissement participatif C25                                                                                                     | Si le projet est accordé, le promoteur prévoit une réunion.                                  |
| Arbres promis en cadeau aux habitants C6                                                                                            | Voir dossier. Des haies sont prévues après concertation / mairie- habitants/ promoteur       |
| Saturation du secteur<br>R3 -R7- C37- E2<br>R6- R8- R10- C36 -C39 -C40 -C41 -C42 -C43 -C44 -E3-E8                                   | Réponse page 23                                                                              |
| Choix du lieu d'implantation opaque R5<br>Manque d'informations R5                                                                  | Les habitants ont été invités aux réunions d'avant-projet.                                   |
| Souhait d'un développement éolien maîtrisé et raisonnable C37                                                                       | Réponse page 23                                                                              |
| Éoliennes trop proches des habitations<br>Veiller à la distances des habitations R4 R6 C40                                          | Réponses page 18<br>et<br>Annexe 8<br>Annexe 9                                               |
| Les risques sanitaires :<br>R7<br>C39 - C40 - C41 - E5- E6 – E9                                                                     | Réponses pages 15 et 16<br>et<br>Annexe 2<br>Annexe 4                                        |
| Infrasons , Basses fréquences, Champ électromagnétique<br>R6 C36 C40 C42 C44 E4                                                     | Réponses page 14<br>et<br>Annexe 2<br>Annexe 3                                               |
| Nuisances acoustiques C37 E2<br>R4 - C40 - E3 - E7                                                                                  | Réponse page 14                                                                              |
| Pollution visuelle / flashes lumineux<br>R3<br>R6- R8- C36 - C40 - C41 - C43 - C44 - E9                                             | Réponse pages 15 et 16                                                                       |

|                                                                                                         |                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Incidence sur le climat C44 E7                                                                          | Réponse page 17                                                                                                                                                                              |
| Changement du paysage E2<br>R10 - C39- C40 - C41 - C44 - E3 - E5<br>Incidence sur le Tourisme E6        | Réponses pages 18, 19 et 21                                                                                                                                                                  |
| GPS des tracteurs R6                                                                                    | Réponse page 22                                                                                                                                                                              |
| La faune R4 - R6 - C40 - C44 - E3- E4 - E6 Réponse p                                                    | Réponse page 10                                                                                                                                                                              |
| La flore E4 - E6                                                                                        | Voir dossier page 98                                                                                                                                                                         |
| Assèchement des des terrains- cultures sacrifiées<br>R6 - C36 - E6                                      | Réponse page 22                                                                                                                                                                              |
| Le futur :vétusté – démantèlement<br>C39 - C43 - E6 - E9                                                | Réponse pages 15 et 16<br>et<br>Annexe 6                                                                                                                                                     |
| Pollution accidentelle ( graisse, huile, antigel ) E3                                                   | Réponse page 9                                                                                                                                                                               |
| La perte de valeur de l'immobilier<br>R8 - C36 - C39 - C41- C44- E4 - E5 - E6 - E9                      | Réponse pages 17 et 18                                                                                                                                                                       |
| Le regard des bâtiments de France C40                                                                   | Réponse page 23 -<br>Les distances sont respectées .<br><br>« l'architecte des Bâtiments de France a<br>émis un avis ... en dernier lieu, Monsieur le<br>Préfet autorisera ou refusera ... » |
| Les créations d'emplois sont hors de la France R<br>C36 - C42 - E4 - E6                                 | Réponse page 14<br>et<br>Annexe 1                                                                                                                                                            |
| Mieux répartir les retombées économiques R3<br>Les intérêts financiers R6 - R8 - C36 -C41- E5 - E7 - E9 | Réponses pages 17 et 19 / communes,<br>communautés de communes et département.<br><br>Pas de réponse relative aux gains/propriétaires                                                        |

|                                                                                                                   |                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le prix de l'électricité verte C42<br>Les factures EDF ressenties comme nouvel impôt<br>R6 - C36 - C39 - C42- C44 | Réponses pages 9, 11 ,16<br>et<br>Annexe 5                                                 |
| L'augmentation des impôts et taxes foncières dans<br>les communes impactées ( dans l'Aisne ) E6                   | Réponse page 19<br>et<br>Annexe 7 ( exemple dans le Pas de Calais)                         |
| La Cour des Comptes se penche sur le bon usage des<br>deniers publics C39 - E7                                    | La réponse page 9 concerne le rachat de l'électricité<br>par un système d'appel d'offres . |
| Les machines ne fonctionnent qu'à 20 % de leur<br>capacité C36 - C39 - E6                                         | Réponse page 17                                                                            |
| Le stockage de l'électricité E8                                                                                   | Réponses pages 22 et 23                                                                    |
| L'énergie éolienne est aléatoire ;<br>Est-elle écologique ? C39                                                   | Réponses pages 6 et 7                                                                      |
| La réduction de CO <sup>2</sup> E6 - E7                                                                           | Réponses pages 5, 6 et 7                                                                   |
| Le nucléaire C39- C 42 – C44                                                                                      | Réponse pages 8 et 9                                                                       |
| Dépensons pour sécuriser le nucléaire C42 C44                                                                     | Remarque sans réponse                                                                      |
| Dépensons pour rénover l'habitat C39                                                                              | Réponse page 17                                                                            |
| D'autres sources d'énergie renouvelable offrent des<br>solutions alternatives plus intéressantes C39              | Réponse page 9                                                                             |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Erreur signalée en R 7<br/> = photos -simulation 1 et 2</p> <p>« Ce ne sont pas les éoliennes de Leffincourt<br/> mais celles de Semide » R7</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Remarque sans réponse</p>                                                                                   |
| <p>Remarques en E 3</p> <p>« 1) L'étude acoustique n'a été effectuée que sur<br/> 5 points curieusement choisis par rapport à<br/> l'implantation des machines.</p> <p>Cela laisse de sérieuses incertitudes sur l'absence<br/> de nuisances sonores. »</p> <hr/> <p>2) « Deux espèces de chiroptères pourront<br/> souffrir de possibles collisions ou de<br/> barotraumatismes .</p> <p>Le point le plus sensible est lié à la position de<br/> l'éolienne E2<br/> située à 150 mètres d'une haie basse.</p> <p>Pourquoi ne pas imposer au pétitionnaire de<br/> déplacer de 50 mètres vers l'ouest l'éolienne n° 2<br/> et par voie de conséquence la n° 1 également. »</p> | <p>Réponse pages 12, 14 et 15</p> <hr/> <p>Réponse page 13</p> <p>( Déplacements demandés jugés inutiles.)</p> |
| <p>Explication demandée en E 6</p> <p>« Comment va se comporter la terre remise<br/> en place après démantèlement ? »</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>Réponse page 17</p>                                                                                         |
| <p>Explications demandées en E 7</p> <p>1) le point de livraison sur le réseau RTE.</p> <hr/> <p>2) l'accord de Enedis quant au rachat de la<br/> production.</p> <hr/> <p>3) l'accord du ministère de l'Armée de l'Air<br/> suite à la modification du projet.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Réponse page 10</p> <hr/> <p>Réponse page 10</p> <hr/> <p>Réponse page 10</p>                               |

## XIV – Conclusion

Le dossier mis à la disposition du public durant l'enquête a été complété et approfondi dans le rapport de mémoire et ses 9 annexes ( dossier joint )

Le promoteur répond aux inquiétudes des habitants .  
Cependant, les annexes apportent des recommandations :

- ◆ mettre en place des systèmes de mesurage en continu autour des parcs éoliens.
- ◆ les parcs éoliens – générateurs de taxes professionnelles pour les communes - devraient être considérés comme des installations industrielles ; en conséquence une réglementation spécifique par rapport aux nuisances sonores devrait s'appliquer .
- ◆ les éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5MW devraient être situées à 1 500 mètres des habitations.

D'autre part je souligne qu'il faut :

- ◆ poursuivre l'étude et la surveillance des risques sanitaires
- ◆ retenir les demandes :
  - . de cohérence entre les projets ,
  - . de développement maîtrisé et raisonnable dans le sud du département .

Le projet initial a d'ailleurs été revu à la baisse.

Le 17 février 2016, la « Ferme éolienne de Machault » dépose une demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc de 12 éoliennes sur les communes de Machault mais aussi Cauroy et Saint-Etienne-à-Arne.

Ces 2 communes avaient émis un avis favorable dans le cadre du « schéma régional éolien ».

Suite à une demande de compléments de la Préfecture et à un refus partiel des services de la défense, le promoteur a libéré une bande de dégagement de 200 mètres.

De ce fait, il a retiré 7 éoliennes dans la partie ouest .

Le projet se réduit donc à 5 éoliennes et à un poste de livraison situés uniquement sur la commune de Machault. Les éoliennes auront chacune une puissance comprise entre 3 et 3,6 MW.

- x Dans un souci de clarté -en vue de la phase d'enquête publique-, le promoteur a déposé auprès de la D.R.E.A.L. un dossier intégrant ces modifications
- x Le projet, réduit à 5 éoliennes, traduit les efforts en terme d'intégration paysagère et de l'attention portée aux habitants.
- x Le public n'a pas émis de commentaires sur le nouveau projet réduit à 5 éoliennes

- x L'étude d'impact comprend l'ensemble des éléments requis par l'article R 122.5 du code de l'environnement.
- x Les cartes proposées permettent d'identifier la localisation de la zone d'implantation potentielle (Z.I.P. )
- x La Z.I.P. a été identifié comme présentant des risques - faibles vis à vis des chiroptères  
- modérés vis à vis de l'avifaune.
- x Les mesures d'évitement et de réduction proposées par le responsable du projet permettent de noter des impacts non significatifs sur la faune volante.
- x L'étude conclut à une absence d'incidence sur les zones « Natura 2 000 ».
- x Afin de réduire les impacts visuels et acoustiques, la distance entre les éoliennes et les premières habitation est supérieure aux 500 mètres réglementaires.
- x Les impacts liés aux infrasons, champs électromagnétiques et vibrations sonores ont été abordés. L'étude conclue à des impacts compatibles avec la réglementation en vigueur.
- x Les risques de pollution sur les captages d'eau potable sont signalés comme inexistant.
- x L'étude des dangers présente les principaux phénomènes que les installations peuvent générer ainsi que les mesures prises pour réduire les conséquences sur l'environnement et la population :
  - ➔ système de détection du givre ou de la glace
  - ➔ capteurs de température des pièces mécaniques
  - ➔ détection des sur-vitesses et des systèmes de freinage
  - ➔ détection des dysfonctionnements électriques
  - ➔ contrôle du niveau d'huile
  - ➔ détection incendie avec alarme
  - ➔ détection des vents forts.
- x Les dangers potentiels sont donc identifiés selon les dispositions réglementaires en vigueur. Ils sont décrits et font l'objet d'une une bonne appréhension de la vulnérabilité du territoire concerné par les installations .

~~~~~

J'émet un avis favorable au projet

A Charleville Mézières, le 17 mai 2018

Le commissaire enquêteur.

Alain CORNIQUET